

PROJET ETABLISSEMENT
CRECHE LES CHATONS
FAMILLES RURALES
CHATEAUNEUF SUR ISERE

Table des matières

INTRODUCTION/ Présentation de la structure	3
1. Projet d'accueil	4
1.1. Les prestations d'accueil proposées	4
1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap	5
1.3. Les compétences professionnelles mobilisées	6
1.3.1. L'équipe et les intervenants	6
1.3.2. Le travail d'équipe, l'analyse des pratiques professionnelles et la formation	8
1.3.3. L'accueil des stagiaires et des apprentis	10
2. Le projet éducatif.....	10
2.1. L'Accueil.....	11
2.1.1. Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation	12
2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace.....	12
2.2. Le soin	13
2.2.1. L'alimentation.....	13
2.2.2. Le sommeil.....	14
2.2.3. L'hygiène et les soins corporels.....	15
2.3. Le développement, le bien être et l'éveil.....	15
2.3.1. Le jeu et activités.....	16
2.3.2. L'approche artistique et culturelle	17
2.3.3. L'égalité garçon fille	17
3. Le projet social et le développement durable	19
3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs	19
3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....	20
3.3. Les actions de soutien à la parentalité.....	21
3.4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....	22
3.5. La démarche en faveur du développement durable	22
Charte Nationale d'accueil du jeune enfant	23

INTRODUCTION/ Présentation de la structure

- . Nature juridique : Association Familles Rurales
- . Représentée par : Mme Christine Chapelle, présidente
- . Adresse : 110 rue du moulin 26300 Châteauneuf Sur Isère
- . Téléphone : 04 75 71 82 42



- Nom de l'établissement : Crèche les chatons
- Adresse : 110 rue du moulin 26300 Châteauneuf sur Isère
- Téléphone : 04 75 71 82 42
- Date d'ouverture : 2003

Nom de la directrice : Madame JAN Véronique, Educatrice de jeunes enfants

Etablissement assurant l'accueil collectif, régulier et occasionnel, à temps plein ou temps partiel.

Avis ou autorisation d'ouverture du conseil départemental

- ✓ Date : agrément le 27 novembre 2003
- ✓ Capacité : 25 enfants
- ✓ Modalités d'accueil : fixées selon le règlement de fonctionnement
- ✓ Age des enfants accueillis : de 10 semaines à 3 ans
- ✓ Encadrement : 1 adulte pour 6 enfants.

Le projet d'établissement définit la place donnée à l'enfant et à sa famille dans la crèche. Il est réfléchi en équipe. Il a été réalisé en tenant compte des évolutions réglementaires suite à la parution du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Il met en œuvre **la charte nationale de l'accueil du jeune enfant** mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet d'établissement comprend les éléments suivants :

1° un projet d'accueil : Il définit les prestations d'accueil proposés, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

2° un projet éducatif : Il permet de préciser les conditions du bien-être des enfants, les modalités de leur accueil, les soins qui leur sont apportés, les actions mises en place pour favoriser leur éveil.

3° un projet social et de développement durable : Il précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires; la participation des familles à la vie de l'EAJE, les actions de soutien à la parentalité proposées ;

les dispositions pour faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés (conditions de vie ou de travail, précarité, enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle) et la démarche en faveur du développement durable.

1. Projet d'accueil

1.1. Les prestations d'accueil proposées

La crèche « les Chatons » propose un accueil collectif :

✓ *L'accueil régulier*

C'est un accueil à temps complet ou à temps partiel formalisé par un contrat.

✓ *L'accueil occasionnel*

Cet accueil répond à des besoins ponctuels sans contrat. Les familles réservent en fonction des places disponibles. Les demandes se font à partir d'une semaine à l'avance jusqu'au jour J.

✓ *L'accueil d'urgence*

Cet accueil est ouvert aux familles d'une manière exceptionnelle (ex : arrêt maladie, rupture de contrat ou formation de l'assistante maternelle, situation familiale difficile...).

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le calendrier de fermeture de la crèche est fixé en fin d'année pour l'année suivante. De manière générale, la crèche ferme 3 semaines en août et 1 semaine entre Noël et l'année suivante et certains ponts dans l'année.

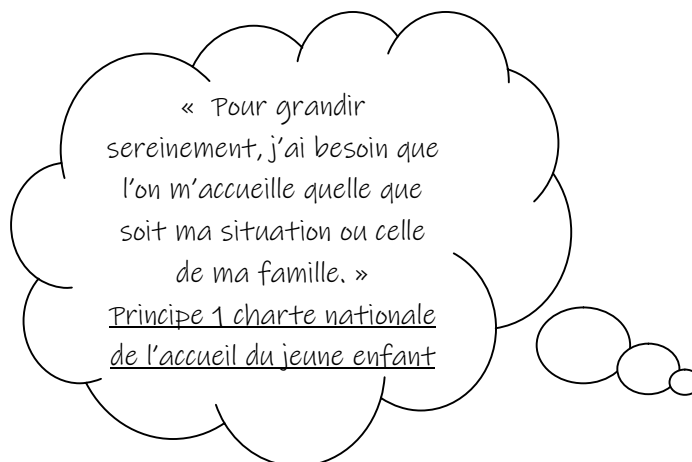
L'accueil des enfants se fait en inter âge. La capacité d'accueil est de 25 enfants. L'établissement peut accueillir ponctuellement en surnombre (jusqu'à 29 enfants).

La crèche a un fonctionnement en mode PSU. (Financement direct de la CAF au moyen de la prestation de service unique versée au gestionnaire)

La crèche est ouverte à tous les enfants sans condition d'activité professionnelle des parents. Tous les enfants peuvent être accueillis, en fonction des places disponibles et des critères d'admission Valence Romans Agglo. (Voir règlement de fonctionnement)

Plusieurs commissions d'attribution des places sont proposées dans l'année.

1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap



Selon les articles L.114-1 et L.114-2 du code de l'action Sociale et des familles, l'article R.2324-17 du code de la santé publique : l'accueil des enfants présentant un handicap peut et doit être assuré autant que possible au milieu des autres enfants.

Depuis le 1^{er} septembre 2021 (décret 2021-1131 du 30 août 2021) relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant, chaque EAJE a pour obligation d'avoir recours à un référent santé et accueil inclusif.

Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe, en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

La référente santé et accueil inclusif de la crèche est Sandra Oddou, infirmière.

La crèche peut accueillir des enfants porteurs de handicap avec la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI), si nécessaire en lien avec le référent santé et accueil inclusif de la crèche. Ce document sert à organiser les modalités particulières de la vie quotidienne au sein de la structure.

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec:

- La vie de l'établissement
- L'agencement des locaux
- Le personnel (nombre et qualification)
- Le matériel spécifique nécessaire

Nous pouvons aussi accueillir les parents porteurs de handicap. Les locaux de la crèche répondent aux normes PMR.

1.3. Les compétences professionnelles mobilisées



1.3.1. L'équipe et les intervenants

Afin d'avoir un accueil de qualité pour les enfants, nous employons une équipe pluridisciplinaire de 9 personnes. Le taux d'encadrement est de 1 pour 6 enfants, peu importe l'âge des enfants.

✓ 1 Directrice Educatrice de jeunes enfants

Dans le cadre du projet de l'association, elle assure la responsabilité de la qualité des soins et services rendus aux familles, de celle de l'accueil des enfants, de leur sécurité affective et psychique.

Son rôle :

Ressources humaines

- Recrutement/diffusion offre d'emploi
- Elaboration contrats de travail et DPAE/ suivi des contrats
- Planning du personnel
- Management /gestion d'équipe
- Organisation et suivi des entretiens annuels et professionnels
- Elaboration et suivi du plan de formation
- Animation des réunions

Administratif

- Commission d'admission avec Valence Romans Agglo
- Planning des enfants /pointage
- Facturation familles
- Demande de subvention
- Prévisionnel et bilan activité réel CAF
- Commandes
- Préparation des fiches navettes pour les payés
- Relation avec les partenaires (agglo, Caf,...)

Fonctionnement de la crèche

- Accueil enfants et familles
- Projet pédagogique
- Organisation des activités
- Gestion des locaux/suivi des travaux

✓ 1 *Directrice adjointe, infirmière, Référente Santé et Accueil Inclusif*

Titulaire du diplôme d'état d'infirmière, elle assure la continuité de direction au sein de la crèche.

Elle veille au bon développement physique, psychologique, affectif, social et intellectuel de l'enfant, ainsi qu'à l'acquisition de son autonomie et à son adaptation dans l'établissement.

Son rôle :

- Suivi médical des enfants, des dossiers médicaux.
- Gestion des stocks des produits d'entretien/d'hygiène/couches
- Gestion de la pharmacie
- Suivi des visites médicales du personnel.
- Préparation du goûter collectif.
- Référent santé et accueil inclusif.
- Assure la continuité de direction

✓ 1 *Educatrice de jeunes enfants*

Elle effectue l'ensemble des tâches nécessaires à l'accueil, à la garde et à l'éveil d'un ou plusieurs enfants. Elle participe à la pérennisation, à l'évolution des activités encadrées.

Son rôle :

- Elabore en lien avec la directrice et l'équipe le projet pédagogique.
- Est force de proposition pour des projets en lien avec la directrice
- Est en écoute active avec les familles, soutien dans leur rôle éducatif.
- Anime et met en œuvre des activités éducatives
- Participe aux soins d'hygiène et de bien-être des enfants
- Participe à la prise de température des frigos et au rangement des repas
- Forme et encadre les stagiaires, référente de l'accueil (calendrier, horaires, conventions...)
- Participe à l'aménagement de l'espace
- Détermine les besoins en matériels pédagogiques en lien avec l'équipe et la directrice
- Organise des sorties
- Participe aux tâches d'entretien et de désinfection (jeux, linge...)
- Organise les tâches du personnel
- Applique les protocoles paramédicaux et d'éviction et en avise la directrice
- Assure la continuité de direction

✓ 3 *auxiliaires de puériculture*

Titulaire du diplôme d'état, elles ont pour mission de prendre soin de chaque enfant dans le but de favoriser son développement psycho affectif, somatique et intellectuel en lien avec le projet d'équipe.

Leur rôle :

- Accueille l'enfant et ses parents.
- Identifie et répond aux besoins de l'enfant.
- Aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.
- Met en œuvre des projets d'activités en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
- Met en œuvre et respecte les règles de sécurité et d'hygiène.
- Aménage, nettoie et désinfecte les espaces de vie de l'enfant ainsi que le matériel.
- Participe à la prise de température des frigos et au rangement des repas
- Transmet les informations.
- Participe aux tâches d'entretien et de désinfection (jeux, linge...)
- Participe à l'accueil et à la formation des stagiaires.
- Applique les protocoles paramédicaux et d'éviction et en avise la directrice
- Assure la continuité de la direction

✓ *2 assistantes éducatrices*

Elles travaillent auprès des enfants dans le respect des principes pédagogiques de la crèche.

- Accueille l'enfant et ses parents en créant et mettant en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants en respectant le projet d'établissement
- Elabore et met en œuvre des activités d'éveil en collaboration avec l'équipe
- Participe à la prise de température des frigos et au rangement des repas
- Participe aux tâches d'entretien et de désinfection (jeux, linge...)
- Forme et encadre les stagiaires

✓ *1 assistante cuisine*

Elle prépare les repas en réchauffant les plats apportés par les parents. Elle s'occupe de l'entretien et du nettoyage de l'ensemble de la cuisine.

En l'absence de la directrice, la continuité de direction est assurée par la directrice adjointe. Si elle est absente, la fonction de direction est assurée par l'éducatrice de jeunes enfants ou l'auxiliaire de puériculture.

1.3.2. Le travail d'équipe, l'analyse des pratiques professionnelles et la formation

✓ *Les réunions*

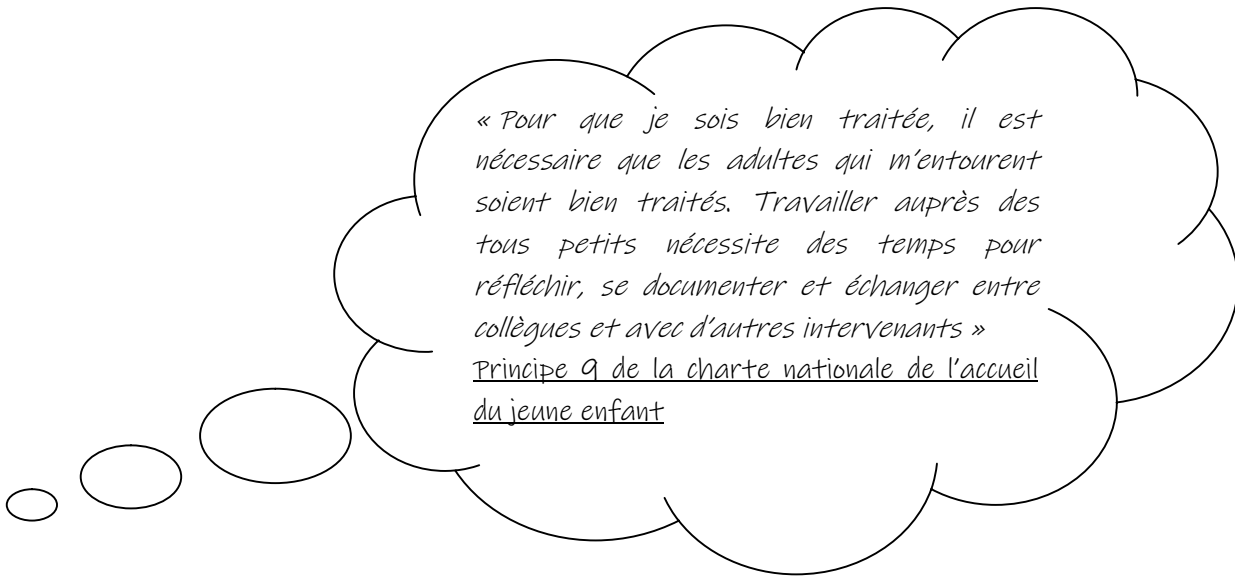
Elles participent à la cohésion d'équipe. Elles permettent un temps d'échange sur les pratiques. Ces réunions sont importantes pour mettre en œuvre tous les projets voulus par les membres de l'équipe.

Au sein de la crèche, 1 réunion d'équipe de 2h est organisée tous les 2 mois. Un cahier d'équipe est mis en place pour l'ensemble de l'équipe et permet la discussion sur différents thèmes entre 2 réunions.

Une journée pédagogique est organisée 1 fois par an après les vacances d'été.

La directrice, la directrice adjointe et l'éducatrice de jeunes enfants se retrouvent régulièrement pour faire avancer les différents projets.

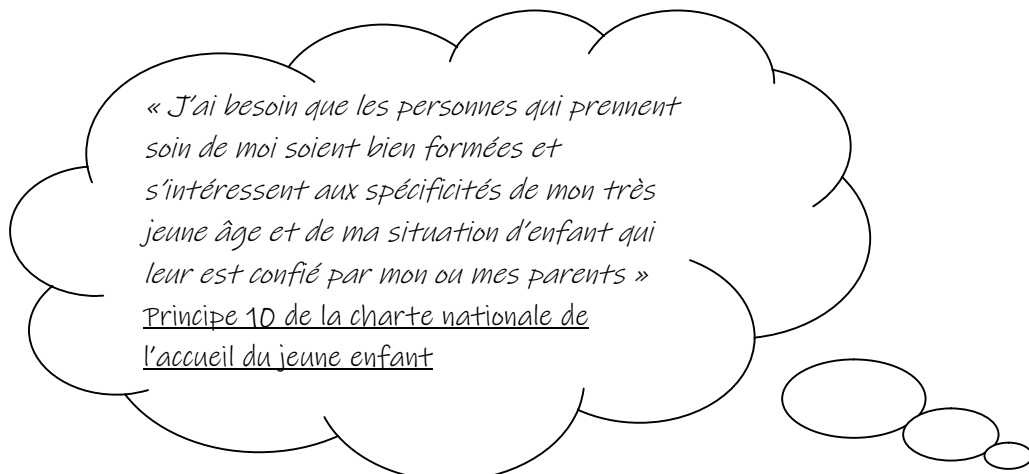
✓ *L'analyse de la pratique*



Une éducatrice de jeunes enfants extérieure à la structure intervient 2 h tous les 2 mois pour des séances d'analyse de la pratique. Ces séances ont lieu le soir à 18h30 en dehors de la présence des enfants. L'ensemble de l'équipe s'engage à respecter la confidentialité des échanges. Ces temps ont pour objectif de proposer un espace qui permet aux professionnels de réfléchir sur leurs pratiques.

C'est un lieu de partage, d'écoute et d'échange.

✓ *La formation*



Concernant la formation des salariés, un plan de formation est élaboré en début d'année. Chaque salarié propose des souhaits de formation. Ce ne sont pas que des formations individuelles. Des formations d'équipe peuvent avoir lieu pendant la journée pédagogique ou encore certains samedis.

Elles apportent aux professionnels des connaissances nouvelles et un enrichissement par des échanges de pratiques.

1.3.3. L'accueil des stagiaires et des apprentis

Tout au long de l'année, nous accueillons des stagiaires de formations diverses (services aux personnes, petite enfance...). Une professionnelle (voire deux exceptionnellement) est référente de chaque stagiaire. Un livret d'accueil des stagiaires est mis en place. Celui-ci contient une charte rédigée par l'équipe ainsi que des documents sur la crèche et son fonctionnement.

2. Le projet éducatif



Les valeurs et principes sur lesquels s'appuie le projet :

Pour l'enfant :

- ✓ Respect : d'autrui et des règles de la vie en collectivité et du rythme de chaque enfant.
- ✓ Autonomie : Permettre à l'enfant de découvrir son potentiel, lui laisser de la place pour grandir.
- ✓ Sécurité : Assurer sa sécurité physique et morale.
- ✓ Favoriser l'éveil et le développement
- ✓ Ouverture au monde et aux autres personnes qui l'entourent.

Pour la famille :

- ✓ Respect des différences
- ✓ Convivialité
- ✓ Responsabilité
- ✓ Implication et participation
- ✓ Favoriser la communication
- ✓ Bienveillance

Pour les professionnels et les partenaires :

- ✓ Respect des personnes
- ✓ Responsabilisation
- ✓ Esprit d'équipe, solidarité

- ✓ Collaboration, co-responsabilité, partenariat
- ✓ Communication
- ✓ Evaluation

Pour chacune des valeurs défendues et principes, voici les moyens mis en œuvre :

Pour l'enfant :

- ✓ Apprentissage du respect des règles de la vie en collectivité, et du respect des autres
- ✓ Apprentissage de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- ✓ Offrir la possibilité de s'épanouir, de grandir en toute confiance et sérénité.
- ✓ Eveiller ses sens, ses capacités manuelles, créatives, intellectuelles, affectives en rapport avec son âge.
- ✓ Favoriser l'ouverture sur les relations extérieures, au sein de la commune et de l'agglomération.

Pour la famille :

- ✓ Accueillir toutes les familles, telles qu'elles sont.
- ✓ Apporter un accueil de qualité
- ✓ Les parents continuent à être acteurs et responsables de l'éducation de leur enfant même s'ils en confient la garde à d'autres personnes qui en auront la responsabilité
- ✓ Les parents doivent participer et se sentir impliquer dans le fonctionnement du mode de garde qu'ils ont choisi pour leur enfant.
- ✓ Favoriser l'écoute et le dialogue entre parents et équipe pédagogique pour contribuer au bon développement de l'enfant dans la structure.

Pour les professionnels et les partenaires :

- ✓ Encourager les prises d'initiatives et le sens des responsabilités.
- ✓ Travailler ensemble, de façon solidaire à la construction et la mise en place du projet d'établissement.
- ✓ Travailler entre équipe éducative et bénévole de l'association, chacun à sa place en fonction de ses responsabilités.
- ✓ Développer une relation de partenariat étroite avec l'agglomération, la CAF
- ✓ Etablir une bonne communication entre membres du personnel, direction et personnels/bénévoles.
- ✓ Aménager des temps d'évaluation pour que professionnels et partenaires puissent évaluer leur action et apporter si nécessaire, des correctifs.

2.1. L'Accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

Principe 3 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

2.1.1. Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

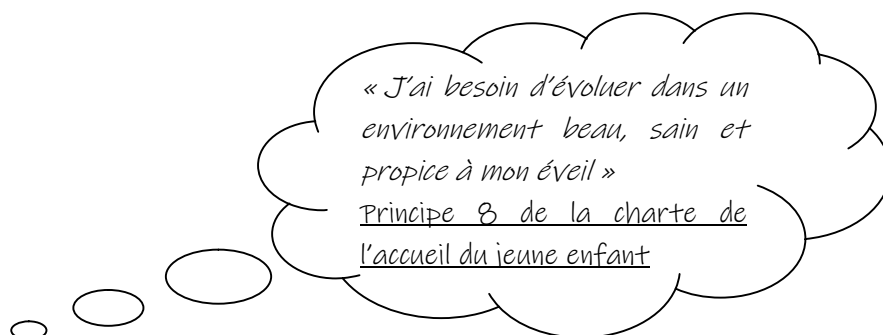
La période d'adaptation est nécessaire à l'arrivée à la crèche. Elle va permettre d'accueillir sereinement l'enfant et sa famille, d'instaurer un climat de confiance. Cette étape est individualisée. Une personne de l'équipe va accueillir l'enfant et son parent et prendre le temps d'échanger pour mieux connaître l'enfant, ses habitudes.

Cet accueil se fera sur 2 semaines dans la mesure du possible. Le parent restera présent avec son enfant les 2 premiers moments et quittera progressivement les lieux en laissant le temps à l'enfant de s'adapter. Des plages horaires de présence seront de plus en plus longues pour aboutir à une journée normale.

Les objectifs de cette période d'adaptation sont nombreux :

- ✓ Mettre en place une relation sécurisante pour l'enfant et sa famille
- ✓ Faire connaissance progressivement avec l'enfant et ses parents
- ✓ Accompagner au mieux la séparation
- ✓ Connaître l'enfant dans son individualité.
- ✓ Établir un lien de confiance
- ✓ Découvrir le fonctionnement de la crèche, l'équipe et les locaux.

2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace



La crèche fonctionne en inter-âge. En effet, il n'y a pas de sections distinctes en fonction de l'âge de l'enfant. Néanmoins, le groupe dit « des bébés » dispose d'un coin plus sécurisé et plus adapté dans la salle. Nous sommes six professionnelles le matin et 5 l'après-midi. Nous pratiquons le matin la pédagogie de l'itinérance ludique. 3 univers de jeux et d'expérimentation sont mis en place chaque matin par 3 professionnelles et 3 « volantes » s'occupent du reste de la vie quotidienne (changes, soins, couchage...).

Les enfants sont moins frustrés, les espaces de jeux ouverts. Des temps plus sereins et calmes sont observés.

Le reste de la journée, certaines professionnelles s'occupent du groupe des bébés et d'autres s'occupent des grands. Une autre est dite « volante », c'est à dire qu'elle est disponible pour le

groupe où il y a un besoin. Les membres de l'équipe tournent sur les deux groupes selon les semaines voire les jours et en fonction du planning de chacune.

2.2. Le soin

2.2.1. L'alimentation



Le déjeuner

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs. C'est un moment de plaisir, d'échanges et d'apprentissage à l'autonomie.

Vers 11h, les plats des enfants sont mis dans le four de réchauffe.

Pour le groupe des bébés, les repas sont servis au fur et à mesure suivant leur rythme (heure du petit déjeuner notamment). Ils sont donnés individuellement afin de favoriser les échanges avec l'enfant. Les biberons de lait sont donnés dans les bras pour un moment agréable et sécurisant pour l'enfant. Des transats et des sièges à tablette sont mis en place pour favoriser l'autonomie des enfants sachant se mettre assis tout seul. Quand son repas est prêt, ce dernier peut aller s'asseoir tout seul et en sortir seul également quand il a fini. Progressivement, selon l'évolution de ses compétences, nous proposons à l'enfant de manger seul à table. Un adulte est avec lui, disposant d'une cuillère pour l'aider si besoin.

Pour les plus grands, deux groupes sont servis en décalé. Cela permet de diminuer le niveau sonore et favoriser les échanges entre enfants et avec l'adulte. Les enfants choisissent leur place autour de la table. La professionnelle de cuisine sert les assiettes une fois que tout le monde est installé. On ne force pas les enfants à manger mais on les incite à goûter ce qui est servi. Le dessert est donné dans tous les cas. A la fin du repas, un gant mouillé est donné à chaque enfant pour qu'il puisse se nettoyer la bouche et les mains tout seul. Après une vérification de l'adulte, il va mettre son gant et son bavoir dans une pаниère.

Le goûter

Vers 15h, une personne de l'équipe se détache du groupe pour préparer le goûter. Pour le groupe des bébés, comme pour le repas du midi, le goûter est donné en fonction de l'heure du repas précédent (environ 4h après). C'est un goûter individuel, apporté par les parents. Les modalités sont les mêmes que pour le repas du midi (donné individuellement, biberon dans les bras...)

À partir de 18 mois, et si l'enfant en est capable (manger seul et en morceaux), nous proposons un goûter collectif. Il est fourni par un parent pour tous les enfants. L'inscription se fait une fois par mois sur un planning établi à l'avance et qui indique les aliments à apporter ainsi que quelques règles à respecter (100% pur jus de fruits, fromage apporté dans un sac isotherme...). L'intérêt de ce goûter collectif est que les enfants partagent le même repas. De plus, l'équilibre alimentaire est respecté :

2.2.3. L'hygiène et les soins corporels



Les soins et les changes sont des moments où s'installent une relation privilégiée entre l'enfant et le professionnel qui s'occupe de lui.

L'enfant doit se sentir en sécurité face à l'adulte qui le change. Il est indispensable d'exprimer à l'enfant ce qu'on va faire.

Quand l'enfant est prêt ou qu'il en manifeste le désir, l'équipe lui propose d'aller sur les toilettes.

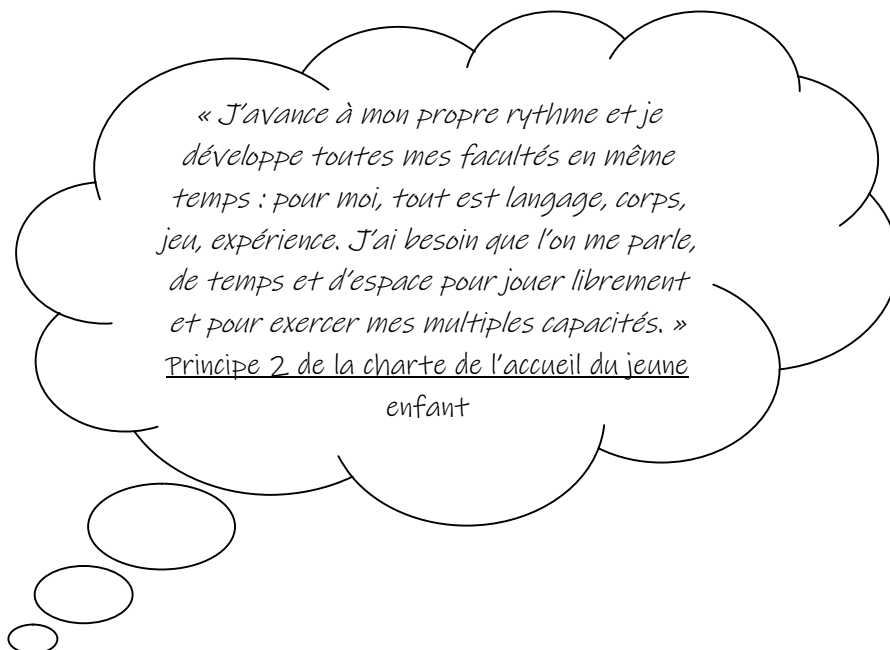
Nous ne le brusquons pas, nous lui laissons le choix. Des changes debout peuvent être effectués pour que l'enfant soit plus acteur de ce moment.

Les enfants se lavent les mains dès l'arrivée à la crèche avec leur parent. Ensuite dans la journée, nous leur lavons les mains avant et après le repas, après des activités salissantes, après être allé dehors et après les toilettes.

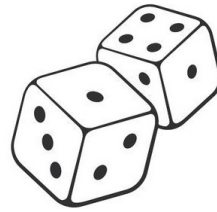
Des lavages de nez sont faits régulièrement dans la journée si besoin. Les parents fournissent les boîtes de sérum physiologiques.

En cas d'Erythème fessier, chaque enfant a sa propre crème dans sa bannette fournie par les parents.

2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil



2.3.1. Le jeu et activités



« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »

Principe 4 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

Principe 6 de la charte nationale du jeune enfant

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

Lors des activités, le but est de partir de ce qu'ils amènent, ce qu'ils savent faire, en fonction de leurs capacités. Leurs choix sont respectés, rien n'est imposé. Leurs créations et leurs envies sont respectées sans en attendre une production spécifique. Les activités proposées sont adaptées à leurs besoins et leur état du moment. Par exemple, nous ne proposons pas des jeux de société aux enfants qui ont besoin de courir et se défouler. Certaines « fêtes » comme Noël, Pâques, la semaine du goût... sont également des supports pour d'autres activités.

Par décision unanime en équipe, nous ne faisons pas d'activités particulières pour la fête des mères et des pères. Il s'agit pour nous de respecter toutes les formes de familles que nous accueillons mais également de ne pas devoir imposer une activité que l'enfant ne voudrait pas faire. De plus, l'intérêt pour nous d'une activité manuelle est plus la démarche et les découvertes pour l'enfant que le rendu en tant que tel.

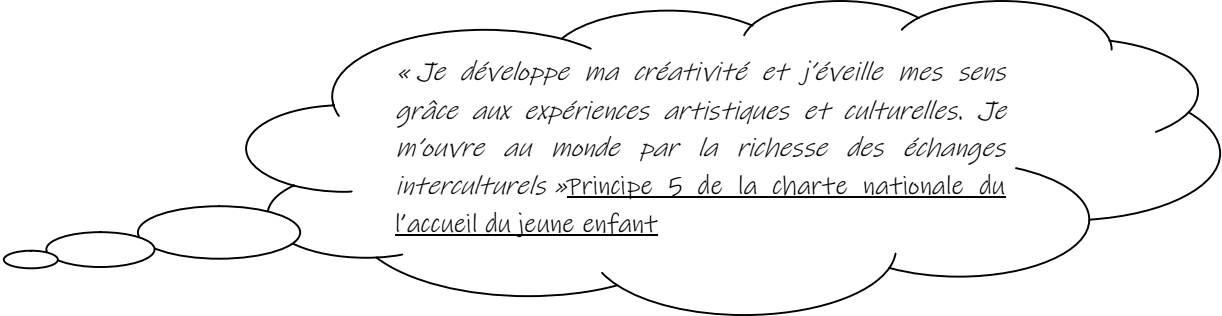
Récemment nous avons mis en place l'itinérance ludique de 9h à 11h.

Chaque enfant est libre de circuler entre les 3 univers de jeux mis en place par l'équipe. Un professionnel reste sur chaque univers. Pendant ce temps 3 autres membres de l'équipe s'occupent de la gestion du quotidien (change, accueil, endormissement, soins...)

Suite à cette mise en place nous avons constaté que l'ambiance à la crèche était plus sereine, qu'il y avait moins de bruits, les enfants étaient moins frustrés.



2.3.2. L'approche artistique et culturelle



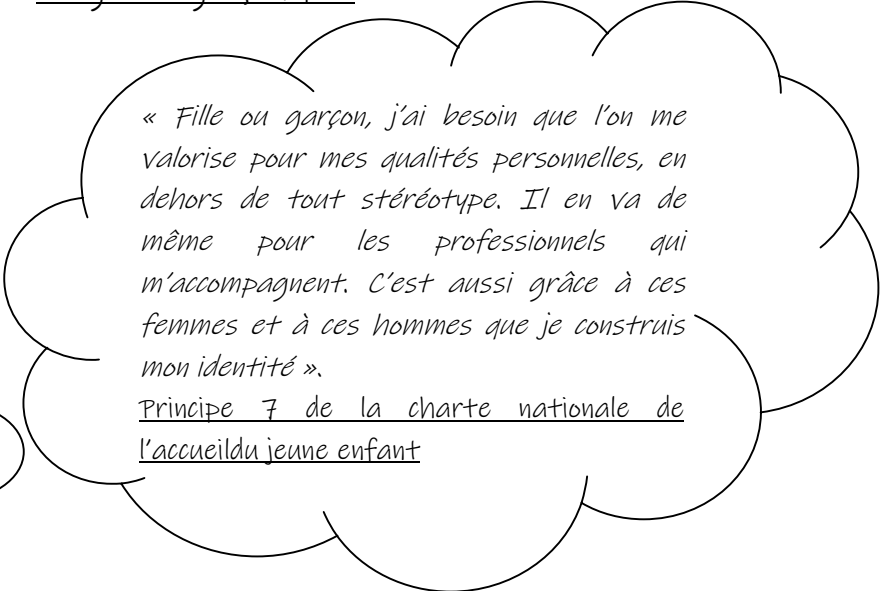
« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels » Principe 5 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Nous proposons également des activités d'éveil des sens : peinture à doigts, manipulation des instruments de musique, sable magique, transvasements, pâte à modeler...

- Atelier Snoezelen : Ce moment sécurisant est propice aux stimulations sensorielles faisant appel aux 5 sens. Il offre du calme et du bien être.
- Signe avec moi : Tout au long de la journée, nous proposons d'associer le signe au mot pour favoriser l'apprentissage du langage chez l'enfant.
- Atelier motricité : Nous proposons régulièrement à l'enfant des espaces moteurs pour qu'ils puissent se mouvoir librement et développer ses capacités motrices.
- Des temps d'éveil musical et d'expression corporelle sont proposés par des membres de l'équipe. Nous sommes également en lien avec la médiathèque du village qui peut nous proposer d'aller voir ponctuellement des spectacles.

2.3.3. L'égalité garçon fille



« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».

Principe 7 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge est essentiel pour permettre aux enfants de grandir sur un même pied d'égalité. Choix des jeux et couleurs, émotions, formation des professionnels de la petite enfance... Il est nécessaire de veiller à ce que filles et garçons soient

encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt sans être freiné dans leur développement.

Nos comportements en tant que professionnels de la petite enfance peuvent exercer une influence sur les enfants. Nous avons un rôle à jouer pour lutter contre les stéréotypes de genre.

Au sein de la crèche les jeux sont pour tout le monde. Nous ne faisons pas de différence sur le choix des jeux que ce soit pour les filles ou les garçons.

Les espaces de jeux sont ouverts permettant à chacun des enfants d'aller d'un espace à un autre, sans clivage.

3. Le projet social et le développement durable



La population de Châteauneuf sur Isère est en constante et en régulière augmentation.

A proximité de Valence, Bourg de Péage et Romans, la commune accueille de plus en plus de personnes occupant des emplois dans ces villes

; le salariat des deux membres du couple ou la situation de plus en plus fréquente de familles monoparentales pose le problème de la garde des enfants dans des structures offrant toutes les garanties d'hygiène, de sécurité et d'éducation. Le nombre d'assistantes maternelles agréées est insuffisant pour accueillir l'ensemble des enfants susceptibles de l'être. Actuellement le nombre annuel de naissances est d'environ 50 par an.

Cette situation nous a conduit en 2003 à mettre en place un équipement destiné à combler ce manque. La gestion en est actuellement confiée à l'association locale affiliée à Familles Rurales.

Depuis 2016 la compétence petite enfance est accordée à l'agglomération Romans Valence. La structure a établi une convention entre Valence Romans Agglo et Familles Rurales.

3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

L'équipe pluridisciplinaire de la crèche travaille en relation avec plusieurs partenaires sur la commune de Châteauneuf Sur Isère mais aussi sur l'agglo Romans Valence.

- ✓ La crèche Les Chatons fait partie de l'association Familles Rurales qui gère aussi le centre de loisirs du village. Certaines fois dans l'année des échanges sont faits entre les deux structures (atelier lecture de certains enfants + grands vers les + petits, carnaval...)
- ✓ Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap, un projet d'accueil individualisé est mis en place en lien avec le médecin, l'infirmière de la crèche, la directrice, la famille. Des échanges ont aussi lieu avec des partenaires pour une prise en charge plus adaptée (Camesop, école, médecins de crèche...)

- ✓ Des visites en demi-journées sont organisées en école en fin d'année. Ceci pour permettre aux enfants de découvrir ce nouveau lieu, de rencontrer le personnel de l'école.
- ✓ En fin d'année, pour les enfants qui partent à l'école, une sortie avec les pompiers est organisée. Cela se fait à côté de la crèche par petits groupes. L'objectif de cette sortie est la découverte du monde des pompiers avec leurs véhicules, leurs tenues et leurs accessoires que les enfants peuvent manipuler. Cela permet également de se promener, de sortir de la crèche et de créer du lien avec des personnes importantes du village.
- ✓ Une fois par mois, deux personnes de la bibliothèque viennent à la crèche pour partager un temps de lecture avec les enfants. Cela leur permet de se familiariser avec le livre et la littérature jeunesse. Au printemps, nous y allons avec un groupe d'enfants pour qu'ils découvrent ou redécouvrent ce lieu. Ce lien nous permet également de renouveler régulièrement les livres disponibles à la crèche.
- ✓ Une convention est établie avec l'agglomération Romans Valence. Des échanges réguliers interviennent avec ce partenaire qui gère notamment les locaux ainsi que l'attribution des places. La directrice de la crèche participe aux commissions d'attribution des places. L'agglomération participe au financement de la structure.
- ✓ Une convention est également établie avec la CAF, partenaire de la structure. Elle apporte une aide technique et verse la prestation de service unique.

3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

La crèche permet aux familles de participer à la vie de la structure.

- La structure est associative avec des parents administrateurs de l'établissement. Ils peuvent être acteurs et participer à des commissions et faire évoluer différents projets.
- Des temps de fêtes sont mis en place au cours de l'année. Parents, frères, sœurs voire grands-parents sont conviés à ces temps forts. Pour Noël, une fête est organisée avec un goûter.
Courant juin, nous organisons la fête de fin d'année à l'extérieur de la crèche (parcs, fermes...) et hors du temps de travail (vendredi soir ou samedi midi). Cela permet à tout le monde de se découvrir dans un autre environnement, avec moins de barrières équipe/parents. Nous nous retrouvons autour de jeux et d'un pique-nique commun. Ce temps est bénéfique pour les professionnelles.

- *Le mois des parents* : deux fois par an (souvent en février et en juin), nous organisons le « mois des parents ». Il s'agit d'inviter les parents deux matinées par semaine, pendant un mois, à venir faire une activité à la crèche. Un tableau des jours proposés est mis en place quelques semaines avant et les parents qui le souhaitent peuvent s'y inscrire. L'activité indiquée chaque jour n'est pas exclusive et peut évoluer selon les envies du parent inscrit à cette date. Les objectifs sont multiples. Le parent présent voit évoluer son enfant dans la crèche et participe à un temps de vie avec lui. De plus, en s'occupant également des autres enfants, il est valorisé dans ses compétences parentales. L'enfant, quant à lui, est fier de faire partager son lieu de vie, son univers et ses habitudes. Cela augmente son estime de soi. Ce mois de partage permet de montrer que la crèche est un lieu ouvert à tous avec une volonté de continuité entre celle-ci et la maison. Chaque demi-journée se passe simplement, sans jugements. Chaque parent s'investit selon ses envies et sa personnalité. En dehors de ces deux « mois des parents », la porte de la crèche reste néanmoins ouverte pour les parents qui souhaitent participer à un temps avec leur enfant (anniversaire, chansons, musique, jardinage...).
- *Le partage de livres* : des échanges de livres sont possibles entre la maison et la crèche.
- *Une réunion de parents* est proposée en novembre. Nous expliquons les nouveaux projets notamment pédagogiques qui permettent à leur enfant d'évoluer au sein de la structure
- *Un espace d'affichage* est proposé aux familles afin de les informer des différentes actions présentes autour de la parentalité organisées par l'agglo.

3.3. Les actions de soutien à la parentalité

Régulièrement les membres de l'équipe répondent aux questionnements des parents sur le développement de leur enfant. Ces échanges permettent aux familles d'être accompagnées dans leur difficultés quotidiennes.

3.4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

La crèche accueille les enfants âgés de 0 à 4 ans et, selon les disponibilités de places au sein de la crèche, peut accueillir des enfants dont les parents sont dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle (entretien d'embauche, rendez-vous Pôle Emploi, formations...)

3.5. La démarche en faveur du développement durable



- Les professionnels (le)s de la petite enfance participent au tri des déchets en utilisant les poubelles adaptées et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Nous n'utilisons pas de lingettes. Nous utilisons des gants et eau /savon pour nettoyer les enfants.
- Utilisation de matériau de récupération pour les activités manuelles
- Une attention est portée à l'éclairage et aux économies d'énergie
- Nettoyage de la crèche par une société qui utilise au maximum des produits écologiques.
- Les familles sont dotées de sur-chaussures tissus à l'entrée de la crèche, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de déchets non recyclables.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.